



COMMUNIQUE

La présidente de la CACL déplore la communication faite par les syndicats CFDT, CDTG et FO qui a pour conséquence de ternir l'image de la Régie Communautaire des Transports.

Sans nier les difficultés et l'héritage du SMCT, le conseil d'exploitation de la RCT assure que le service public du transport sur le territoire de l'agglomération fonctionne normalement dans l'intérêt des usagers.

La CACL confirme que le nouveau Directeur de la Régie Communautaire des Transports prendra son poste au 15 juillet 2016. Dans l'intervalle, l'intérim est assuré par le DARCT, et appuyé par le DGA de l'agglo en cas d'absence. **Il est donc parfaitement inexact de prétendre qu'il n'y a pas de « patron » à la RCT.**

Contrairement aux allégations faites en conférence de presse du vendredi 13 mai 2016, la présidente confirme que dans le respect des missions du CHSCT, **il a été approuvé dès le CHSCT du 8 avril 2016, le recours à un expert.**

Cette décision a été confirmée ensuite avec une méthode de travail. Suivant les recommandations du préventeur Hygiène et sécurité et du psychologue du travail du centre de gestion, tous deux experts sur les risques psychosociaux, il a été décidé :

- Que l'expert sollicité ne peut être choisi sans que soient définis au préalable ses missions et objectifs ;
- Que dès lors, il était nécessaire d'élaborer un cahier des charges.
- Ce travail a été fait par un groupe de travail composé des 3 Organisations syndicales représentées au CHSCT ;
- Que le choix de l'expert se fera dans le respect de la réglementation (du code des marchés publics) courant juin et au plus tard début juillet 2016.